

économique des pays de l'Asie du Nord. Ainsi, la création des infrastructures n'a généralement pas suivi le rythme de la croissance économique, ce qui fait que les réseaux de communication, les réseaux de distribution d'énergie, les réseaux routiers, les ports et les réseaux de services connaissent de graves engorgements. Par ailleurs, on a réduit les droits de douane sur des milliers de produits mais dans certains cas, ces droits étaient très élevés au départ et les produits visés par les réductions n'étaient pas, en règle générale, des produits sensibles⁷. Il faut dire aussi que les barrières non tarifaires peuvent nuire plus qu'il ne le faut aux échanges commerciaux entre les pays de la région et que la question de la protection de la propriété intellectuelle doit être traitée plus à fond⁸. Enfin, les exigences du gouvernement

⁷ Par exemple, en 1989 le Japon a supprimé les droits de douane sur plus de 1 000 produits manufacturés. Cette mesure a eu pour effet de ramener le taux de droit moyen sur les produits industriels à environ 2 %. La plupart des droits relativement élevés qui sont encore en vigueur au Japon s'appliquent aux produits agroalimentaires ainsi qu'au cuir et aux objets en cuir. Ceci étant dit, suite aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, le Japon s'est engagé à consolider les droits sur tous les produits agricoles et à réduire le taux consolidé de 36 % en moyenne sur une période de six ans débutant en 1995. En 1994, Taiwan a accepté de réduire les droits de douane sur près de 500 produits. Toutefois, certains produits agricoles sont encore assujettis à des droits élevés. Les pièces automobiles sont imposables à 20 % en moyenne. En ce qui concerne la Corée, 1994 est l'année qui marquait la fin d'un programme quinquennal de réduction des droits de douane; ce programme a eu pour effet de ramener le taux de droit moyen de 12 à 7,9 %. Néanmoins, des droits pouvant atteindre 30 % s'appliquent toujours à un certain nombre de produits agricoles et de produits de la pêche et à certains produits industriels. En Chine, les droits à l'importation varient de 3 %, pour les produits dont on favorise l'importation, à 200 %, pour les produits dont on décourage l'importation. Le droit applicable à un produit particulier varie selon que ce produit peut faire l'objet ou non d'une exemption. L'imprévisibilité des taux de droits peut compliquer la tâche des entreprises qui veulent établir des liens commerciaux avec la Chine.

Source : *1994 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*, Office of the U.S. Trade Representative, Washington, 1994.

⁸ Par exemple, Taiwan exige des licences d'importation ou a décrété une interdiction d'importation pour près de 1 000 produits. Les signataires de l'Accord de l'OMC exigent que Taiwan lève ses interdictions d'importation et élimine les restrictions non tarifaires qui sont interdites par les règles du commerce international et qu'elle signe les Accords gouvernementaux de contrepartie si elle veut adhérer à l'OMC. Taiwan continue de limiter l'accès à ses marchés de services financiers. Toutes les marchandises qui entrent en Corée doivent faire l'objet d'une licence d'importation délivrée par la banque de change. Tandis que 99 % des produits importés sont autorisés presque automatiquement, les autres, qui sont surtout des produits agricoles et des produits de la pêche, font l'objet de quotas ou sont carrément interdits. La Corée maintient encore en vigueur des lois qui autorisent les ministres à décréter qu'un produit peut faire l'objet de « recommandations », ce qui peut se traduire par un contingentement ou une interdiction d'importer. On rapporte que la Corée a recours aux procédures de dédouanement pour ralentir l'entrée d'importations qui ne sont pas soumises à des restrictions prévues par la loi coréenne. En outre, la Corée maintient des restrictions sur l'investissement étranger dans certains secteurs de services.